

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27/05/2024**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	14	0

Date de la convocation :  
**21/05/2024**

L'an deux mille vingt et quatre, le vingt-sept mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

**Présents** : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Absent(s) excusé(s)** : Aurore FILHOL.

**Secrétaire de Séance** : Anastasia KWIATKOWSKI.

**Procurations** :

**Révision du Plan de financement pour la construction de la 4ème Classe**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L111-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21,

Vu le budget communal pour l'exercice 2024,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2024-02-02 du 19/02/2024 portant sur la construction d'une 4<sup>ème</sup> classe, pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

Conformément à cette délibération, il a été déposé deux dossiers de demande de subvention pour un montant de travaux de 89 990.00 € HT, l'un auprès de l'état dans le cadre de la DETR avec un plan de financement basé sur un taux de 40 % et l'autre auprès du Conseil Départemental avec un taux de 15 %.

Après examen de l'ensemble des dossiers par les services de la préfecture, le dossier a été retenu au taux de 30% soit un montant de 26 997.00 € de DETR. Il est précisé qu'à ce jour, le Conseil départemental ne s'est pas encore prononcé sur notre demande.

Il convient donc de réviser le plan de financement comme suit :

Montant total des travaux HT..... **89 990.00 €**  
avec les financements suivants :

DETR	30 %	26 997.00 €	<i>accordé</i>
Département	15 %	13 498.50 €	<i>prévisionnel</i>
MAIRIE autofinancement	45 %	49 494.50 €	<i>prévisionnel</i>
		<b>89 990,00 €</b>	

Madame le Maire précise que le Maître d'œuvre a déposé le permis de construire à l'enregistrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de financement ci-dessus et donne pouvoir à Madame le Maire pour accomplir toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES**

